

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

\*\*\*\*\*

**REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple- Un But- Une Foi**

\*\*\*\*\*



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2021**



Photo de couverture ©DGESRS : Nouveau bâtiment de la DGESRS et de l'AMAQ-SUP

# Table des matières

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>2</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur</b> .....	<b>6</b>
1.1. L'habilitation des formations .....	6
1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur.....	7
1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle) .....	7
1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers .....	8
1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali .....	9
1.6. Appui au renseignement de la Base de données de gestion des heures supplémentaires.....	10
1.7. Elaboration des termes de référence de la mission de partage avec les IES publiques, des résultats de l'étude élargie sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali (cohorte 2015-2018).....	11
<b>2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b> .....	<b>12</b>
2.1. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs.....	12
2.2. Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur.....	13
2.3. Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur.....	13
<b>3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique</b> .....	<b>14</b>
3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger .....	14
3.2. La coordination du programme des bourses d'excellence .....	15
3.3. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats .....	16
<b>4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique</b> .....	<b>16</b>
4.1. Elaboration du document de politique de l'Enseignement supérieur.....	16
4.2. Politique en matière de contractualisation .....	17
4.3. La politique de Financement.....	18
<b>5. Les difficultés</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>20</b>
<b>Organigramme de la DGESRS</b> .....	<b>20</b>

## **Sigles et abréviations**

AEPES : Association des établissements privés d'enseignement supérieur  
AMALAN : Académie malienne des langues  
AMAQ-SUP : Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
ANAQ-Sup : Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (Sénégal)  
CADIP : Cellule des archives, de la documentation, de l'informatique et de la prospective  
CENOU : Centre national des œuvres universitaires  
CERFITEX : Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile  
CNE : Commission nationale des équivalences  
CNH : Commission nationale d'habilitation  
CNRST : Centre national de la recherche scientifique et technologique  
DGESRS : Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
ENETP : Ecole normale de l'enseignement technique et professionnel  
ENI-ABT : Ecole nationale d'ingénieurs Abderhamane Baba Touré  
ENSUP : Ecole normale supérieure  
ESJSC : Ecole supérieure de journalisme et des sciences de la communication  
IES : Institution d'enseignement supérieur  
IHERI-ABT : Institut des hautes études et de recherches islamiques - Ahmed Baba de Tombouctou  
INJS : Institut national de la jeunesse et des sports  
INFSS : Institut national de formation en sciences de la santé  
INFTS : Institut national de formation des travailleurs sociaux  
IPR/IFRA : Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée  
IRD : Institut de recherche pour le développement (France)  
IZSEJ : Institut Zayed des sciences économiques et juridiques  
MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
PADES : Programme d'appui au développement de l'enseignement supérieur  
PGI : Progiciel de gestion intégrée  
SIGES : Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur  
ULSHB : Université des lettres et des sciences humaines de Bamako  
US : Université de Ségou  
USSGB : Université des sciences sociales et de gestion de Bamako  
USJPB : Université des sciences juridiques et politiques de Bamako  
USTTB : Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako

## **Avant-propos**

L'année 2021 est une année qui sera gravée en lettre d'or dans les annales de l'enseignement supérieur et restera longtemps dans la mémoire de ses acteurs. Elle fut celle du déménagement de la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans ses nouveaux locaux sur la colline de Badalabougou (Colline du Savoir). Il faut rappeler que ces nouveaux locaux qui abritent désormais la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS), et l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP), ont été construits dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES). Ce nouveau cadre offre sans nul doute de meilleures conditions de travail qui contribueront à améliorer les performances des agents des deux structures. L'année 2021 fut marquée aussi par la nomination d'un nouveau Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en la Personne du Pr. Bakary CAMARA, Professeur Titulaire, Agrégé des Facultés de Droit.

Ces événements ont été de nature à renforcer la DGESRS dans l'accomplissement de ses missions, en consolidant son rôle central dans le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et aussi ses partenariats nationaux et internationaux au service de l'enseignement supérieur et de la recherche du Mali.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°2016-003 P-RM du 15 février 2016, qui déterminent les missions de la DGESRS qui sont, d'élaborer les éléments de politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de veiller à la mise en œuvre de la dite politique, la direction a pu jouer pleinement ses fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du sous-secteur.

Le présent rapport présente de manière thématique, l'ensemble des activités menées par la DGESRS au cours de l'année 2021. Il témoigne de l'implication des équipes pour la réussite des missions assignées à la DGESRS, au service de l'amélioration des performances et de la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche malien. Toutefois, l'équipe de la DGESRS est consciente que tout n'a pas été que réussite, c'est pourquoi, elle travaille davantage pour surmonter les difficultés afin d'améliorer ses performances.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Pr Bakary CAMARA**

Professeur Titulaire, Agrégé des Facultés de Droit  
Chevalier de l'Ordre International des Palmes Académiques (OIPA/CAMES)

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est créée par l'ordonnance N°2016-003/P-RM du 15 février 2016. Elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et de veiller à la mise en œuvre de ladite politique.

A cet effet, elle est chargée de :

- contribuer au développement de l'esprit et de la culture scientifique ;
- promouvoir et planifier le développement de l'Enseignement Supérieur public et privé et la Recherche Scientifique ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- suivre et évaluer la performance générale du système d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'allocation de ressources aux établissements publics d'enseignement supérieur ;
- instruire et suivre les dossiers relatifs aux cahiers de charges éventuels entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- procéder à l'habilitation des programmes des formations d'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme National ;
- instaurer une culture de l'évaluation et de la démarche qualité dans le système d'enseignement supérieur en relation avec l'organe autonome d'assurance qualité ;
- instruire les dossiers de demande de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'homologation et délivrer les lettres d'équivalences des diplômes ;
- exercer des actes de tutelle sur délégation expresse du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sur les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- conduire le processus de préparation et de signature des contrats de performance entre les établissements publics d'enseignement supérieur et le ministère concerné et assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- élaborer les projets de textes réglementaires servant de référentiel aux institutions d'enseignement supérieur ;
- veiller à l'harmonisation des procédures de recrutement des enseignants par les institutions d'enseignement supérieur ;
- assurer la coordination et la gestion des activités de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitudes (CNELA) en relation avec les établissements d'enseignement supérieur ;

- gérer l'attribution des bourses dans le cadre des études universitaires et/ou post universitaires à l'extérieur et en assurer le suivi.

La DGESRS remplit ainsi des fonctions de pilotage, de régulation de promotion, de planification et de suivi et d'évaluation du sous-secteur, qu'elle exerce auprès des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, des enseignants-chercheurs et des étudiants.

Elle reste très sollicitée dans l'architecture du sous-secteur de l'enseignement supérieur. Au titre de l'année 2021, la DGESRS a été sollicitée à travers **4 816** courriers venant de tous les secteurs. Aussi, elle reçoit et répond à des mails d'institutions nationales et internationales ainsi que de particuliers de divers horizons.

En plus, afin d'informer et de mettre à disposition des usagers de l'enseignement supérieur, la direction dispose un compte Facebook et d'un site web animés suffisamment.

# 1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur

## 1.1. L'habilitation des formations

Au titre de l'année 2021, dans le cadre d'une transition, les demandes d'habilitation de formation ont été traitées en étroite collaboration avec l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-Sup) qui s'occupera désormais de la partie évaluation.

A la date du 31 janvier 2021, date limite de dépôt, trente et six (36) dossiers de demande d'habilitation de programmes de formation, provenant des Institutions d'Enseignement Supérieur publiques (IESR) ont été enregistrés. A l'issue des travaux effectués par 5 commissions thématiques (i) disciplines juridiques et politiques, (ii) disciplines économiques et de gestion, (iii) disciplines scientifiques et des sciences de l'ingénieur (iv) disciplines littéraires, linguistiques, des sciences humaines et sociales, (v) disciplines de la santé, la situation des dossiers se répartissent comme suit :

**Tableau 1 :** Répartition des dossiers de demande d'habilitation de programmes de formation des IES publiques

Dossiers reçus	Nombre	Programmes habilités	%
DUT	0	0	0 %
Licence Professionnelle	11	11	100 %
Master	25	19	76 %
Doctorat	0	0	0 %
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>83 %</b>

S'agissant des dossiers des IES privées, uniquement concernés par la deuxième vague (vague B), ils sont en cours d'évaluation par les différentes sous-commissions. Ils comptent 408 dossiers qui se répartissent comme suit :

**Tableau 2 :** Répartition des dossiers de demande d'habilitation de programmes de formation des IES privées

Dossiers reçus	Nombre
DUT	75
Licence	15
Licence Professionnelle	144
Master	174
<b>Total</b>	<b>408</b>

## 1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur

Le traitement des dossiers de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur est assuré par la DGESRS, conformément au Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

La DGESRS, à travers la Sous-direction de l'enseignement privé (SDEP), assure ainsi la réception des demandes, l'évaluation des dossiers et prépare les projets de décision, dans le cas des demandes de création d'établissements, ou d'arrêté, dans le cas des demandes d'ouverture d'établissements et d'ouverture de nouvelles filières.

**Cent quarante-six (146)** dossiers de demande d'autorisation de création ou d'ouverture ont été reçus durant l'année 2021 et les suites accordées sont mentionnées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 3** : Situation des dossiers de demande de création et d'ouverture d'établissement privé d'enseignement supérieur.

Dossiers reçus	Dossiers rejetés	Créations accordées	Ouvertures accordées	Soumis à la signature	En attente
146	82	13	01	25	25

*10 % des demandes traitées de création et d'ouverture d'établissements privés et de nouvelles filières ont débouché sur une décision positive (contre 40 % en 2020), 57 % des dossiers sont rejetés (contre 60 % en 2020).*

## 1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle)

Depuis 2017, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS) est autorisée par son ministre de tutelle à organiser les examens de fin de cycle des écoles privées de santé. Cette autorisation lui est notifiée chaque année à travers une lettre. La session de 2021 a été organisée suivant la lettre n°2021-000460/MESRS-SG du 06 juillet 2021, autorisant la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS) à organiser lesdits examens à travers la mise en place d'une commission nationale d'organisation. Cette commission est composée des agents de la DGESRS, de l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS) et de l'Association des Ecoles de Santé du Privé (AESP).

Ces examens débouchent sur l'obtention de la Licence professionnelle en Sciences de la Santé dans les options suivantes : Biologie médicale, Infirmier d'État et Sage-femme d'État.



Les épreuves écrites se sont déroulées du 12 au 16 juillet 2021, les épreuves pratiques du 26 juillet 2021 au 27 août 2021 et les stages en milieu rural du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021.

Au total, il y'a eu **2 977** candidats à ces examens dont **2 877** présents, répartis dans **7** centres d'examen de Bamako, Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, contre 2 320 en 2020, soit une augmentation de 29 %.

A l'issue du jury de délibération qui s'est tenu les 03 et 06 décembre 2021, **2 079** candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 73 % (contre 57 % en 2020 et 66 % en 2019).

**Tableau 4 :** Situation globale de l'examen par filière

Filières	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre d'admis	% d'admis (inscrits)
Biologie médicale	395	379	274	72 %
Infirmier d'État	1150	1105	826	77 %
Sage-femme d'État	1 432	1 394	979	70 %
<b>Total</b>	<b>2 977</b>	<b>2 877</b>	<b>2 097</b>	<b>73 %</b>

La DGESRS a piloté tout le processus, en lien avec l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS), avec l'Association des Écoles de Santé du Privé (AESP), depuis la validation des propositions de centres d'examens jusqu'aux délibérations et à la proclamation des résultats, en passant par la supervision du déroulement des examens en collaboration avec les Académies d'Enseignement et les services régionaux de la santé.

*Le nombre de candidats aux examens de fin d'étude de 2021 des écoles privées de santé a augmenté de 29 % par rapport à 2020. 2 079 candidats ont ainsi obtenu leur Licence professionnelle. Le taux de réussite s'établit cependant à 73 %, en augmentation sensible de 16% sur une année.*

#### **1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers**

La DGESRS assure la présidence et le secrétariat général de la Commission Nationale des Équivalences (CNE). Dans ce cadre, elle étudie toutes les demandes d'équivalence émanant de ressortissants maliens ou étrangers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Elle s'occupe aussi du traitement de la délivrance des attestations de niveau et des lettres d'authentification.

Les textes statutaires de la CNE prévoient l'organisation de deux sessions ordinaires par an, cependant en 2021, une seule session s'est tenue le 23 juin 2021. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Echanges sur les Diplômes de Licenciado de Venezuela ;
- Echanges sur les Diplômes des établissements privés français enregistrés au RNCP ;

- Echanges sur le réexamen de l'équivalence des Diplômes de DEA ;
- Echanges sur les Diplômes de l'INSIM-Algérie ;
- Echanges sur la réglementation des enseignements à distance en République du Mali ;
- Relecture du Règlement Intérieur de la CNE ;
- Echanges sur les Diplômes des Militaires rentrant de la Russie, de l'Allemagne et de la France ;
- Nomination d'un Secrétaire Général de la Commission Nationale des Equivalences (CNE) ;
- Mise en œuvre de la facturation (copie de la note technique à l'attention de Monsieur le MESRS) ;
- Divers.

*En 2021, 2219 demandes d'équivalence ont été reçues contre 2238 en 2020, soit un écart de 19 dossiers.*

**Tableau 5 :** Situation des demandes d'équivalence reçues à la DGESRS

Demandes reçues	Equivalences délivrées	Rejets	Dossiers en attente de complément d'informations	Total
2219	1805	391	23	2219

En ce qui concerne les demandes d'attestations de niveau et de demande d'Authentications, 940 contre 549 en 2020 pour les authentications, et 31 contre 62 en 2020 pour les attestations de niveau.

### **1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali**

La cellule Campus Mali, rattachée à la Cellule des Archives, de la Documentation, de l'informatique et de la prospective (CADIP), est chargée de coordonner, en lien avec les services compétents des IES, les activités relatives au déploiement du Progiciel de gestion intégrée (PGI) Cocktail + et au pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur (SIGES).

Au cours de l'année 2021, l'équipe Campus-Mali a, de façon permanente, travaillé à maintenir le bon fonctionnement du Progiciel de gestion Intégrée (PGI). Cela a consisté à la résolution de toutes les difficultés techniques qui ont pu survenir dans le cadre de l'utilisation de l'application par les services de scolarité et les étudiants. Les services de scolarité de toutes les IES publiques ont été appuyés dans la gestion des candidatures, des inscriptions, des transferts et des réorientations des étudiants. Plus de 1154 utilisateurs ont été reçus pour des prises en charge liées à la gestion de leur compte.

Dans le cadre du traitement des allocations financières qui sont indexées à l'inscription des néo bacheliers sur le PGI, le chargé du développement du PGI a participé à des réunions d'échanges d'informations entre les points focaux des IES, du CENOU et de la DGESRS.

Comme au titre de l'année universitaire 2019-2020, celle de 2020- 2021 aussi n'a pas vu la production des données globales sur l'enseignement supérieur en raison certes des conséquences de la pandémie de Covid 19 mais aussi pour des raisons liées aux mouvements de grève des enseignants et des étudiants, ayant tous causé des perturbations considérables du déroulement de l'année.

Nous nous contentons encore de rappeler les chiffres de l'année universitaire 2018-2019 qui sont de 84 364 étudiants repartis dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Effectifs des étudiants par IES**

<b>IES</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
CERFITEX	107	0,13 %
ENETP	1 005	1,19 %
ENI-ABT	1 656	1,96 %
ENSUP	1 883	2,23 %
ESJSC	43	0,05 %
IHERI-ABT	23	0,03 %
INFSS	1 471	1,74 %
INFTS	727	0,86 %
INJS	177	0,21 %
IPR-IFRA	3 009	3,57 %
IZSEJ	128	0,15 %
ULSHB	21 814	25,86 %
US	5 006	5,93 %
USJPB	10 928	12,95 %
USSGB	25 327	30,02 %
USTTB	11 060	13,11 %
<b>Total général</b>	<b>84 364</b>	<b>100,00 %</b>

### **1.6. Appui au renseignement de la Base de données de gestion des heures supplémentaires**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier sur la gestion des heures supplémentaires, le Ministère de l'enseignement supérieur et la Recherche scientifique a instruit par la lettre n°000496/MESRS-SG du 23 juillet 2021, le renseignement de la base de données et de ses tableaux connexes, élaborés par le PADES.

C'est suite à ces instructions que, suivant les termes de la lettre n°2021-000547/MESRS-SG du 11 août 2021, relative au chronogramme du passage de l'équipe de la DGESRS pour le suivi du renseignement de la base de données par les IES, la CADIP a accompagné le Conseiller Technique Mamoudou COUMARE dans toutes les structures publiques d'enseignement supérieur, pour expliquer et superviser le renseignement de ladite base et ses tableaux connexes.

Pour plus d'efficacité, et aussi afin de disposer de la situation globale des heures supplémentaires des IES au titre de l'année universitaire 2020-2021 et de la transmettre au département, la mission s'est

impliquée dans la collecte des données, l'issue de cette collecte était de permettre, après traitement et analyse, de déterminer :

- le volume global des heures d'enseignement prévues ;
- le volume des heures supplémentaires au titre des semestres de l'année universitaire ;
- le volume des heures supplémentaires par structure ;
- le volume des heures supplémentaires par grade ;
- le volume horaire des décharges (administration, détachement, congés, congé de formation, disponibilité, etc.) ;
- les difficultés de comptabilisation.

Cependant, au regard des difficultés rencontrées, la mission a élaboré et transmis à la Secrétaire générale du MESRS un rapport d'étapes évoquant ces difficultés et des recommandations.

### **1.7. Elaboration des termes de référence de la mission de partage avec les IES publiques, des résultats de l'étude élargie sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali (cohorte 2015-2018).**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES), plusieurs études et enquêtes sectorielles ont été menées pour préparer les conditions de la définition d'un plan sectoriel stratégique du sous-secteur de l'enseignement supérieur, notamment, dans le domaine de l'insertion professionnelle et les facteurs favorisant l'employabilité des diplômés, où trois études majeures ont pu être réalisées.

Au regard de la pertinence des conclusions et recommandations de ces trois études, le département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique commet une mission dans les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche scientifique pour partager avec l'ensemble de la communauté universitaire, les résultats de l'étude élargie sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali (cohorte 2015-2018).

Ainsi, il a été instruit au Chef de la CADIP d'élaborer les termes de référence de cette mission qui sera conduite par la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sous la supervision du Cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le projet de termes de référence est élaboré et, est provisoirement approuvé.

Cette mission aura pour objectifs de :

- partager avec l'ensemble de la communauté universitaire les données de l'insertion professionnelle et l'employabilité des sortants (cohorte 2015-2018), et la qualité et l'adéquation des offres de formation dans les institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali ;
- informer les IES de la nécessité d'entreprendre des mesures d'évaluation de la pertinence de leurs offres de formation sur la base des données statistiques pour aboutir aux ajustements requis.

## 2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### 2.1. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs

La DGESRS assure la présidence, la coordination et la gestion des activités de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitudes (CNELA).

Du 10 au 13 août 2021, la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la CNELA a eu lieu. Les tableaux ci-dessous indiquent les statistiques des dossiers reçus par Comité Technique Spécialisé (CTS) et par grade sollicité ainsi que les résultats issus des délibérations des membres des CTS.

**Tableau 7 :** Situation des dossiers reçus par Comité Technique Spécialisé (CTS) et par grade sollicité

Comité Technique Spécialisé (CTS)	Nombre de candidatures par grade sollicité		Total
	Maître de Conférences	Professeur	
Sciences de l'Ingénieur	06	02	08
Mathématiques, Physique ou Chimie	19	04	23
Sciences Economiques et de Gestion	12	02	14
Lettres et Sciences Humaines	47	04	51
Sciences Juridiques et Politiques	09	01	10
Médecine Humaines, Pharmacie ou Odontostomatologie	04	07	11
Sciences Naturelles, Agronomie, Médecine Vétérinaire ou Productions Animales	33	06	39
<b>Total général</b>	<b>130</b>	<b>26</b>	<b>156</b>

**Tableau 8 :** Situation des résultats issus des délibérations des CTS

Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître de Conférences (LAFMC)			Liste d'Aptitude aux Fonctions de Professeur (LAFP)			Total des inscrits
Dossiers reçus	Inscrits	Ajournés	Dossiers reçus	Inscrits	Ajournés	
130	92	38	26	20	06	112/156
%	70,77	29,23	%	76,92	23,08	71,79

Au cours du mois d'août 2021, les nouveaux textes de la CNELA ont été finalisés et envoyés au Cabinet pour signature.

**71,79 % des demandes d'inscription au grade supérieur ont abouti, contre 28,21 % ajournés.**

## **2.2. Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur**

Dans le cadre de la dynamisation de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur, le Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique a instruit au Chef de la CADIP et aux Chefs de Division de la Sous-direction Recherche et Innovation, de faire l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali. Ce travail vise à mettre à disposition, des données qui permettront d'avoir une meilleure visibilité du panorama de la recherche dans les IES publiques.

Il s'agit de façon spécifique de :

- déterminer le nombre de laboratoires et leur domaine disciplinaire ;
- identifier les programmes de recherche en cours ;
- recenser les publications faites ces cinq dernières années ;
- recenser le nombre de brevets obtenus ;
- déterminer l'impact des résultats de recherche sur le développement socio-économique ;
- identifier les atouts, les difficultés et les opportunités des laboratoires ;
- Identifier des pistes de solutions pour résoudre les difficultés ;
- faire des suggestions et des recommandations pour le développement de la recherche dans les IESR.

Il faut noter que cette activité malgré des avancées, n'a pu encore être finalisée au regard des difficultés liées à la collecte de l'information, des réflexions sont en cours pour la finalisation de cette activité.

## **2.3. Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur**

Un travail de cartographie des Établissements privés d'Enseignement supérieur a permis de faire connaître la position géographique (adresse physique) de chaque établissement, de déterminer leur domaine disciplinaire, et d'actualiser les données relatives au nombre d'établissements privés en exercice au Mali. Cependant, la direction regrette en dépit de sa volonté manifeste de suivi de terrain d'institutions privées d'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions du décret N°2012-588/P-RM du 08 Octobre 2012, d'être confrontée à des contraintes financières.

*Il existe en 2021, 129 établissements privés d'enseignement supérieur disposant d'autorisation de création et d'ouverture au Mali avec plus de 95% à Bamako. Ils forment principalement dans les domaines des sciences économiques et des sciences de la Santé.*

### **3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique**

La DGESRS joue un rôle central dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur malien, en assurant la sélection et le suivi de programmes de bourses à l'étranger, qui permettent la mobilité de centaines d'étudiants, en organisant les concours d'admission dans des écoles inter-états ou, encore, en traitant les demandes d'équivalence émanant de maliens ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger.

#### **3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger**

La DGESRS pilote, à travers la Sous-Direction des Affaires Académiques et de la Coopération (SDAAC), le processus de sélection des candidats à des bourses d'études à l'étranger offertes par des Etats partenaires. C'est notamment le cas de bourses offertes par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour les néo-bacheliers. Elle assure ensuite le suivi et la gestion des étudiants boursiers dans les différents pays, en lien avec les conseillers culturels des ambassades du Mali.

Les activités réalisées sont présentées avec des données chiffrées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 :** Situation des activités réalisées

<b>Activités</b>	<b>Nombre de dossiers reçus</b>	<b>Issue favorable</b>
Réception et traitement des demandes de bourses d'études à l'étranger	804	208
Traitement des demandes de billets de vacances	240	240
Traitement des demandes de billets de rapatriement	502	502
Traitement des demandes de billets de rapatriement pour raison de maladie	01	01
Traitement des demandes de billets de condoléances	11	11
Traitement des dossiers de demande de remboursement des frais d'impression de mémoire et de thèse de fin cycle	58	58
Traitement des demandes de transferts	2	2
Demande de continuation de complément de bourse	26	26
Délivrance des autorisations d'inscription à l'étranger	Néant	-

**Tableau 10** : Situation des bourses attribuées au Mali par les pays amis au titre de 2021 par pays des lauréats

Pays donateurs	Quota offert	Demandes reçues et traitées	Bourses octroyées	Bourses perdues
Maroc	150	311	150	00
Tunisie	50	60	08	42
Algérie	50	91	En cours	00
Chine	10	93	09	01
Russie	25	?	25	00
Azerbaïdjan	02	22	00	02
Hongrie	10	83	En cours	00
Serbie	02	07	02	00
France	15	137	15	00
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>804</b>	<b>208</b>	<b>46</b>

Les pertes de bourses sont le plus souvent, liées à des désistements des présélectionnés sans motif écrit et aussi à des délais de traitement très courts de certaines bourses.

### 3.2. La coordination du programme des bourses d'excellence

Pour des raisons liées à la pandémie de la Covid 19, le concours des bourses d'excellence de l'édition 2020 n'a pu être organisé que le 13 mars 2021.

A la date de clôture, le lundi 8 mars 2021, cent trente-sept (137) dossiers de candidature ont été reçus se répartissent ainsi qu'il suit :

**Tableau 11** : Situation des dossiers de candidature

Séries et groupe de série	Nombre de dossiers reçus
TSE-STI	90
TSEco-STG	22
TSExp	25
<b>Total</b>	<b>137</b>

Il a permis de faire la sélection pour les 15 places (bourses) dont dix (10) boursiers du Gouvernement malien (BGM) et cinq (5) boursiers du gouvernement français (BGF).

*A titre exceptionnel, le gouvernement français a accordé 2 bourses supplémentaires à deux filles qui se sont distinguées par la qualité de leur entrevue, portant pour la première fois le nombre de boursiers à 17 au lieu des 15 habituels.*



A noter que pour la première fois, des visites d'entreprises industrielles et de grandes écoles ont été organisées à l'attention des boursiers pour leur faire découvrir les potentialités d'emploi au Mali qui les inciteraient à rentrer au pays à la fin de leur formation. Un autre objectif de ces visites était d'inculquer aux boursiers, les notions de base afin de les préparer à mieux aborder leur formation future.

Aussi, pour les lauréats ne pouvant pas partir en France avant la rentrée universitaire 2021-2022, la DGESRS a mis à leur disposition des cours d'initiation à l'informatique, et à la familiarisation avec les travaux dans les laboratoires etc.

*Il est aussi important de noter ; que pour la première fois, des missions de suivi des étudiants ont eu lieu au Maroc et en France. L'objectif de ces missions était de s'enquérir des conditions de vie et d'études des étudiants boursiers maliens. Elles ont permis de recueillir les différentes difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants maliens avec des propositions de solution notamment la bancarisation des bourses.*

### **3.3. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats**

La DGESRS a en charge l'organisation des concours directs et professionnels d'entrée dans les écoles inter-Etats dans les domaines de la Statistique, de l'Économie, de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Eau et de l'Environnement.

Elle gère les inscriptions à ces concours d'admission et supervise l'organisation matérielle des épreuves.

Au titre de l'année 2021, 239 candidatures ont été enregistrées et se répartissent comme suit :

- École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMEAU-Lomé) : 89 dossiers de candidatures, 16 ont été admis, et ont bénéficié de la part du MESRS de bourses et poursuivent normalement leurs études à Lomé (Togo).
- Écoles de statistiques (ENSEA-Abidjan, ENSAE-Dakar, ISSEA-Yaoundé) : 150 dossiers de candidature et 04 ont été admis.

## **4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique**

### **4.1. Elaboration du document de politique de l'Enseignement supérieur**

La DGESRS participe pleinement à l'élaboration des éléments de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du PADES et de son appui à la DGESRS en matière de suivi et de réglementation, de renforcement de capacité de mise en œuvre des réformes pour assistance aux établissements d'enseignement supérieur,

un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'Assurance qualité et la planification, plus précisément, pour le renforcement de la capacité des différents acteurs du système de l'enseignement supérieur à la coordination et au pilotage de ce sous-secteur. Cet appui à la DGESRS a conduit à :

- la production régulière d'informations de qualité concernant les étudiants dans le cadre du déploiement du SIG, la mise à jour du fichier RH et son intégration dans le SI ;
- des études sur l'insertion professionnelle des sortants et la satisfaction des employeurs ;
- l'étude sur l'analyse du financement des institutions d'enseignement supérieur public ;
- l'analyse des questions institutionnelles et de gouvernance au sein de l'enseignement supérieur privé ;
- la mise en cohérence, par une production des données fiables, des plans stratégiques élaborés et actualisés régulièrement par les IES publiques avec les plans d'action qui les accompagnent.

L'ensemble de ces résultats qui constituent des données factuelles ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration d'un **Document de politique** de l'Enseignement supérieur au Mali.

Ces travaux pilotés par une commission dédiée avec l'accompagnement d'une équipe de consultants, a vu la participation active de la DGESRS à toutes les étapes, qui sont les suivantes :

- Elaboration de l'état des lieux de l'enseignement supérieur ;
- Elaboration d'un modèle de simulation pour déterminer la soutenabilité financière d'un scénario ;
- Rédaction du document de politique de l'enseignement supérieur ;
- Elaboration du plan d'action de mise en œuvre de la politique.

#### **4.2. Politique en matière de contractualisation**

Les activités menées au compte de l'année 2021 en matière de contractualisation se rapportent essentiellement à l'appui conseil dans le cadre de l'élaboration de :

- Projet de Contrat Annuel de Performance (CAP) 2021 pour les IESR ;
- Projet de Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020 ;
- Projet Annuel de Performance (PAP) 2020 ;
- l'avant-projet de budget de 2022.

Aussi, un certain nombre d'outils relatifs à la contractualisation Etat-IESR, notamment, le modèle type de contrat Etat IESR, le guide d'élaboration des contrats, la grille d'analyse de contrat et la grille de suivi, élaborés par la DGESRS, en partenariat avec la DGB, la DFM, la DNPD et les représentants de plusieurs structures universitaires, avec l'appui du PADES, ont été partagés avec les IESR.

### **4.3. La politique de Financement**

Les activités réalisées en 2021 dans le cadre de la mobilisation de financement se limitent à l'appui des IESR dans le cadre de la préparation de l'avant-projet de budget.

## **5. Les difficultés**

En dépit des progrès réalisés, la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique n'a pas été en mesure de réaliser toutes ces activités en raison de certaines contraintes. Il s'agit de :

- manque de connexion internet ;
- insuffisance de moyens de locomotion ;
- difficultés relatives à la mobilisation et l'implication des principaux acteurs politiques (Cabinets et Universités) pour la mise à disposition des moyens aux acteurs techniques pour le suivi des contrats ;
- l'insuffisance du budget alloué à l'organisation des sessions de la CNELA ;
- contraintes financières pour effectuer les missions de terrain ;
- difficultés de collecter les données des IES publiques comme privées ;
- la non utilisation à suffisance du SIGES ;
- déficits de compétences ;
- pertes de bourses d'études suite à des désistements sans motif écrit de certains présélectionnés ;
- délais de traitement très court pour certaines bourses ;
- accès difficile des agents de la DBC au salon de l'aéroport lors de la mise en route des étudiants ;
- absence de suivi du cursus scolaire des étudiants maliens à l'extérieur ;
- cas de rejet des dossiers de candidature par la Tunisie et l'Azerbaïdjan (des fois sans motif valable) par les pays donateurs de bourse ;
- tensions sociales autour des dossiers de candidature rejetés ;
- la lenteur administrative ;
- absence de formation continue et de motivation du personnel ;
- incrimination de la Direction dans le processus de remboursement des billets et des MCO des étudiants ;
- absence de répertoire ou d'annuaire statistique des étudiants maliens à l'étranger (excepté les annales de décision élaborées par la DBC).
- manque de suivi des institutions privées d'enseignement supérieur ;

## **Conclusion**

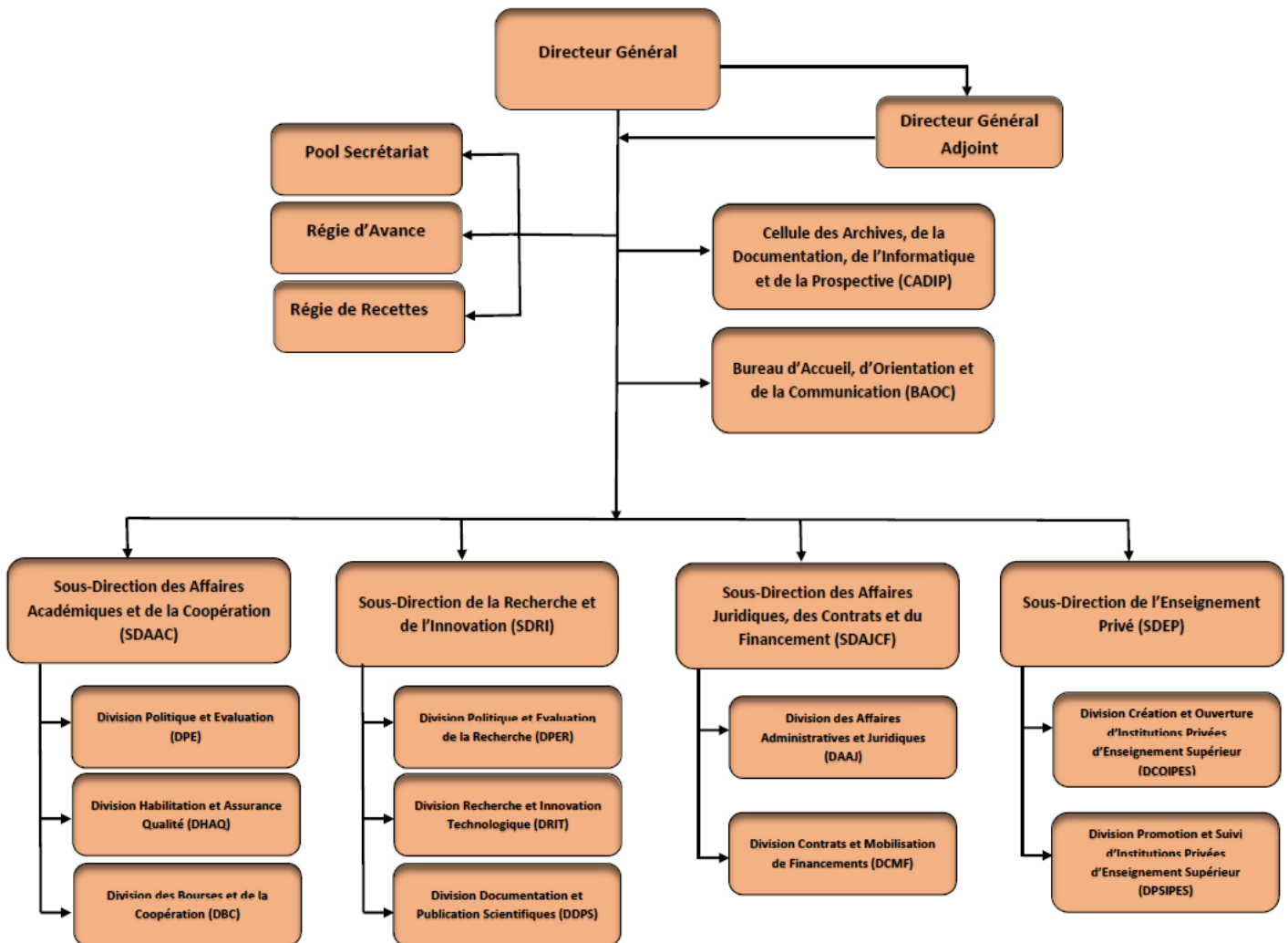
Au titre de l'année 2021, la DGESRS a assuré, en lien avec l'ensemble des institutions et des acteurs impliqués, et sous couvert de sa tutelle, ses missions de pilotage, de régulation, de suivi et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tout en contribuant à la réflexion sur la politique d'assurance qualité et de la prospective.

L'année 2021 est une année qui a été marquée par le déménagement de la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans ses nouveaux locaux sur la colline de Badalabougou (Colline du Savoir). Des locaux construits dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES). Cette année est aussi l'année qui a marqué la clôture du PADES après une période de prorogation de 6 mois. Ce qui constitue l'arrêt d'un appui capital à l'enseignement supérieur qui lui a permis d'améliorer incontestablement la performance.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi des actions entreprises et des résultats obtenus par la DGESRS au cours de l'année 2021. Certes, beaucoup a été fait, cependant, des défis restent à relever au regard de la situation socio-politique de notre pays et des sanctions internationales auxquelles il est confronté.

# Annexe

## Organigramme de la DGESRS





Direction Générale  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
Scientifique

**Campus universitaire de Badalabougou,  
derrière le rectorat de l'USJPB**

**[www.dg-enseignementsup.ml](http://www.dg-enseignementsup.ml)**

**[contact@dg-enseignementsup.ml](mailto:contact@dg-enseignementsup.ml)**

**Tel : 20 22 10 45**